

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 51 du 24.12.2021  
Piliers du 24.12.2021  
au 24.01.2022

Monthey, le 22 décembre 2021

N/réf. EC/gp

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : Mme Stefania Ruta et M. Gabriele Strini, Route Chez Bora 9, 1871 Choëx.  
Auteur des plans : Atelier d'architecture PA Felli SA, Rue Robert 2, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 2002, folio 37, au lieu-dit "Feuvet", située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'670/1'120'930.  
Objet : installation d'une pompe à chaleur extérieure air/eau.
- Requérant : Groupe Mutuel Services SA, Rue des Cèdres 5, 1920 Martigny.  
Auteur des plans : Doutaz Architecture SA, Rue du Vieux-Pont 68, 1630 Bulle.  
Situation : parcelle No 759, folio 9, au lieu-dit "Neyrouda", située en zone CA, centre, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme Josiane Lehmann; coordonnées : 2'562'256/1'122'507.  
Objet : installation de deux monoblocs de ventilation en toiture du bâtiment.
- Requérant : CDE Construction Sàrl, Rue du Coppet 4, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : CDE Construction Sàrl, Rue du Coppet 4, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 4370, folio 31, au lieu-dit "Vers le Nant de Choëx", située en zone R6, habitation collective C, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de SC Concept Sàrl; coordonnées : 2'563'030/1'121'995.  
Objet : modification de la distribution intérieure du projet autorisé le 9 août 2021 et création d'un balcon et d'une terrasse.
- Requérants : Mme et M. Tifany et Deniz Mutlu, Route des Vergottes 1, 1871 Choëx.  
Auteur des plans : Tout en Bois Sàrl, Crettaz 20, 1854 Leysin.  
Situation : parcelle No 4998, folio 38, au lieu-dit "Pré Verney", située en zone R1, individuelle coteau B, et en zone forêt, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'480/1'121'260.  
Objet : construction d'un couvert à voitures et d'un sas d'entrée.  
Remarque : le couvert à voitures nécessite une dérogation à l'alignement de la route communale des Vergottes.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 24 janvier 2022 à 18.00 heures